

INIT. PRÉS.

**PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

INIT. SEC.

Procès-verbal de la séance ordinaire des membres du conseil d'administration de la **RÉGIE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE** tenue à l'hôtel de ville de Shawinigan (550, avenue de l'Hôtel-de-Ville), **le jeudi, quinzième jour du mois de février deux mille dix-huit (15 février 2018), DIX-HUIT HEURES (18 H)**, à laquelle sont présents:

Monsieur Michel Angers, Président et Représentant de la Ville de Shawinigan

Monsieur Réjean Carle, Représentant de la MRC de Maskinongé

Monsieur Luc Dostaler, Représentant de la MRC des Chenaux

Monsieur Paul Labranche, Représentant de la MRC de Mékinac

Monsieur Robert Landry, Représentant d'office de la MRC de Maskinongé

Monsieur Yves Lévesque, Représentant de la Ville de Trois-Rivières

Monsieur Yvon Sauvageau, Substitut du Représentant d'office de la MRC des Chenaux

ABSENT

Monsieur Guy Simon, Représentant d'office de la MRC des Chenaux

QUORUM

Formant quorum, sous la présidence de **Michel Angers**, Président et Représentant de la Ville de Shawinigan.

Rés.: 2018-02-4770

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par **MONSIEUR LUC DOSTALER**, Représentant de la MRC des Chenaux, appuyé par **MONSIEUR ROBERT LANDRY**, Représentant d'office de la MRC de Maskinongé, et résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente session qui se détaille ainsi :

1. Ouverture de l'assemblée
2. Vérification du quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 25 janvier 2018
5. Approbation des directives et des ordres de changement
6. Changement(s) lié(s) aux ressources humaines
7. Travaux de réfection de la toiture du garage et installation d'un nouveau système de ventilation (OS-807)

INIT. PRÉS.

**PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

INIT. SEC.

8. Autres sujets
 - Demande de modification des décrets et des certificats d'autorisation liés au site de Champlain – Autorisation de signature
 - Abrogation de la résolution liée à l'appel d'offres OS-805 pour la fourniture et la livraison d'un boteur sur chenilles
 - Fourniture et livraison d'un boteur sur chenilles (OS-805)
 - Modification au calendrier 2018 des séances du conseil d'administration
9. Période de questions
10. Levée de l'assemblée

Adoptée à l'unanimité

Rés.: 2018-02-4771

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL / SÉANCE ORDINAIRE DU
25 JANVIER 2018**

Il est proposé par **MONSIEUR PAUL LABRANCHE**, Représentant de la MRC de Mékinac, appuyé par **MONSIEUR YVES LÉVESQUE**, Représentant de la Ville de Trois-Rivières, et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire des membres du conseil d'administration de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie tenue le 25 janvier 2018.

Adoptée à l'unanimité

Rés.: 2018-02-4772

**APPROBATION DES DIRECTIVES ET DES ORDRES DE
CHANGEMENT**

Il est proposé par **MONSIEUR ROBERT LANDRY**, Représentant d'office de la MRC de Maskinongé, appuyé par **MONSIEUR LUC DOSTALER**, Représentant de la MRC des Chenaux, et résolu d'approuver les travaux supplémentaires, les directives de changement, les ordres de changement et les dépenses afférentes indiqués à la liste des directives et des ordres de changement jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Adoptée à l'unanimité

INIT. PRÉS.

**PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

INIT. SEC.

Rés.: 2018-02-4773

CHANGEMENT(S) LIÉ(S) AUX RESSOURCES HUMAINES

Il est proposé par **MONSIEUR PAUL LABRANCHE**, Représentant de la MRC de Mékinac, appuyé par **MONSIEUR YVES LÉVESQUE**, Représentant de la Ville de Trois-Rivières, et résolu d'approuver la liste de changement(s) lié(s) aux ressources humaines pour le mois de février 2018, telle que signée par monsieur Stéphane Lemire, greffier.

Adoptée à l'unanimité

Rés.: 2018-02-4774

**TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA TOITURE DU GARAGE
ET INSTALLATION D'UN NOUVEAU SYSTÈME DE
VENTILATION (OS-807)**

ATTENDU les différents bâtiments sur le site de la Régie;

ATTENDU la nécessité d'effectuer la réfection de la toiture du garage d'entretien et l'installation d'un nouveau système de ventilation;

ATTENDU les prix soumis suite au processus d'appel d'offres public :

Entreprises	Prix global (taxes en sus)
Construction Lavigne et Baril inc.	465 390 \$
Madysta Construction ltée	398 660 \$
Construction RO inc.	303 700 \$
Therrien Entrepreneur général	306 800 \$

ATTENDU la recommandation de l'administration;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **MONSIEUR YVON SAUVAGEAU**, Substitut du Représentant d'office de la MRC des Chenaux, appuyé par **MONSIEUR PAUL LABRANCHE**, Représentant de la MRC de Mékinac, et résolu d'octroyer le contrat OS-807, pour les travaux de réfection de la toiture du garage et l'installation d'un nouveau système de ventilation, au plus bas soumissionnaire conforme soit l'entreprise Construction RO inc., selon les termes et conditions prévus au devis.

Adoptée à l'unanimité

INIT. PRÉS.

**PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

INIT. SEC.

Rés.: 2018-02-4775

**DEMANDE DE MODIFICATION DES DÉCRETS ET DES
CERTIFICATS D'AUTORISATION LIÉS AU SITE DE
CHAMPLAIN – AUTORISATION DE SIGNATURE**

ATTENDU que la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie est propriétaire d'un lieu d'enfouissement technique dans la circonscription foncière de Champlain, connu sous le nom de « LET Champlain »;

ATTENDU que la Régie est notamment substituée à la Municipalité de Champlain comme titulaire du certificat d'autorisation délivré en vertu du décret numéro 316-96 du 13 mars 1996, tel que modifié par les décrets 929-2013 et 980-2013;

ATTENDU qu'un contrat de services pour l'élimination de matières résiduelles au LET de Champlain est intervenu entre la Régie et Services Matrec inc. le 25 février 2014;

ATTENDU le besoin d'apporter des modifications aux décrets et aux certificats d'autorisation émis par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), en ce qui a trait au tonnage annuel admissible;

ATTENDU la résolution 2017-11-181 adoptée par la municipalité de Champlain informant la Régie qu'elle n'a pas l'intention de s'opposer à ce que la quantité annuelle maximum de matières résiduelles acheminée au LET de Champlain soit fixée à 150 000 tonnes métriques plutôt qu'à 100 000 tonnes métriques;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **MONSIEUR RÉJEAN CARLE**, Représentant de la MRC de Maskinongé, appuyé par **MONSIEUR YVON SAUVAGEAU**, Substitut du Représentant d'office de la MRC des Chenaux, et résolu d'autoriser messieurs Jean-Philippe Laliberté, ing., Patrick Fournier et Stephen Davidson, ing., de l'entreprise Tétra Tech QI inc., de même que messieurs Daniel Boulianne, Benoit Doucet, Bernard Gobeil, ing. et Daniel Brien de Services Matrec inc., à signer et à présenter au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques une demande de modification des décrets et des certificats d'autorisation liés au lieu d'enfouissement technique (LET) de Champlain afin d'augmenter la capacité annuelle d'enfouissement de 100 000 à 150 000 tonnes métriques.

Il est également résolu d'autoriser les personnes désignées ci-haut à signer tous documents afférents à cette demande.

INIT. PRÉS.

**PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

INIT. SEC.

À titre indicatif, tous les honoraires professionnels et autres frais inhérents à cette demande de modification seront à la charge de Services Matrec inc.

Adoptée à l'unanimité

Rés.: 2018-02-4776

**ABROGATION DE LA RÉOLUTION LIÉE À L'APPEL
D'OFFRES OS-805 POUR LA FOURNITURE ET LA
LIVRAISON D'UN BOUTEUR SUR CHENILLES**

ATTENDU l'adoption de la résolution 2018-01-4764 liée à l'appel d'offres OS-805 pour la fourniture et la livraison d'un boteur sur chenilles;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **MONSIEUR PAUL LABRANCHE**, Représentant de la MRC de Mékinac, appuyé par **MONSIEUR RÉJEAN CARLE**, Représentant de la MRC de Maskinongé, et résolu d'abroger la résolution 2018-01-4764 liée à l'appel d'offres OS-805 pour la fourniture et la livraison d'un boteur sur chenilles.

Adoptée à l'unanimité

Rés.: 2018-02-4777

**FOURNITURE ET LIVRAISON D'UN BOUTEUR SUR
CHENILLES (OS-805)**

ATTENDU les travaux nécessitant l'intervention d'un nouveau boteur sur chenilles au lieu d'enfouissement de Saint-Étienne-des-Grès;

ATTENDU les prix soumis suite au processus d'appel d'offres public :

Entreprise	Prix global soumis (taxes en sus)	Conformité de la soumission
Équipement SMS (Komatsu)	229 500 \$	Oui
Toromont Cat (Caterpillar)	221 350 \$	Oui
Nortrax (John Deere)	218 575 \$	Oui

ATTENDU la recommandation de l'administration;

INIT. PRÉS.

**PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

INIT. SEC.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **MONSIEUR LUC DOSTALER**, Représentant de la MRC des Chenaux, appuyé par **MONSIEUR YVES LÉVESQUE**, Représentant de la Ville de Trois-Rivières, et résolu d'octroyer le contrat OS-805, pour la fourniture et la livraison d'un boteur sur chenilles, au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Nortrax, selon les prix soumis et selon les termes et conditions prévus au devis.

Il est également résolu de financer par crédit-bail avec la Banque Royale du Canada ledit achat.

Adoptée à l'unanimité

Rés.: 2018-02-4778

**MODIFICATION AU CALENDRIER 2018 DES SÉANCES DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Il est proposé par **MONSIEUR YVON SAUVAGEAU**, Substitut du Représentant d'office de la MRC des Chenaux, appuyé par **MONSIEUR PAUL LABRANCHE**, Représentant de la MRC de Mékinac, et résolu de modifier le calendrier des séances ordinaires du conseil d'administration de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie afin de tenir la séance ordinaire le jeudi 12 avril 2018 à 18 h plutôt que le jeudi 19 avril 2018 à 18 h.

Adoptée à l'unanimité

Rés.: 2018-02-4779

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par **MONSIEUR ROBERT LANDRY**, Représentant d'office de la MRC de Maskinongé, appuyé par **MONSIEUR LUC DOSTALER**, Représentant de la MRC des Chenaux, et résolu de lever l'assemblée à dix-huit heures trois minutes (18 h 03).

Adoptée à l'unanimité

PRÉSIDENT

SECRÉTAIRE